

**Annexe A de la déclaration/déclaration modifiée**

**1. S'agit-il d'une annexe modifiée des quotes-parts de propriété?** (cocher une option)

Oui

Non

**2. Nom complet du ou des demandeurs, tel qu'il figure dans la déclaration**

**Association condominiale**

**3. Nom** (ex. Association condominiale de Whitehorse n° 95)

**4. Désigner les parties communes à usage exclusif ou les éléments d'actif communs à usage exclusif. Inclure les modalités de la désignation dans les règlements administratifs.** (ajouter des pages au besoin)

Numéro de partie privative	Parties communes à usage exclusif	Éléments d'actif communs à usage exclusif

**5. Les quotes-parts de propriété de chaque partie privative sont énoncées ci-dessous.**

Numéro de partie privative	Calcul de base de la superficie de la partie privative (m <sup>2</sup> )	Plus/moins rajustements (m <sup>2</sup> )	Égale la quote-part de propriété (m <sup>2</sup> )	Quote-part de propriété finale (en %, arrondi à une décimale près)
Nombre total de parties privatives	Superficie totale des parties privatives	Rajustements totaux	Total des quotes-parts de propriété	Total = 100 %

## 6. Base des rajustements (ajouter des pages au besoin)

Numéro de partie privative	Explication

Le registrateur des titres de biens-fonds n'a pas l'obligation de s'assurer que les quotes-parts de propriété figurant dans l'annexe des quotes-parts de propriété sont calculées conformément à la Loi ou aux règlements (*Loi de 2015 sur les condominiums*, alinéa 199a)).

Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'alinéa 15c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), ainsi qu'en vertu de la *Loi de 2015 sur les condominiums*, de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* et des règlements d'application de ces deux lois, dans le cadre des activités menées par le Bureau des titres de biens-fonds, notamment la constitution de condominiums, l'enregistrement de titres de biens-fonds et la tenue de registres publics. La LAIPVP ne vise pas l'information contenue dans les registres publics du Bureau des titres de biens-fonds; toute personne a le droit d'examiner les renseignements contenus dans ces registres publics et d'en faire des copies ou d'en tirer des extraits. Si vous avez des questions relativement à la collecte de vos renseignements, veuillez les adresser au registrateur adjoint des titres de biens-fonds au 867-667-5612 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0408, poste 5612.